

COMMUNIQUÉ

Le Conseil fédéral ouvre une consultation sur un fonds d'urgence pour les infrastructures de transport

Proposition mal équilibrée

La Fédération routière suisse rejette catégoriquement l'idée d'un fonds d'urgence. L'unique but de ce modèle est de dévier plus de la moitié des réserves financières de la route en faveur des transports publics. On est loin d'une utilisation équilibrée des ressources financières réunies par les usagers de la route.

Avec ce fonds d'urgence, le Conseil fédéral entend utiliser immédiatement pour des projets d'investissement dans le trafic d'agglomération les réserves financières constituées pour le financement spécial des tâches en rapport avec la route. La priorité est donnée aux projets des transports publics, ferroviaires notamment. Par contre, le Conseil fédéral ne tient compte ni des besoins urgents de certaines régions périphériques et de montagne en infrastructures de transport, ni de la nécessité de sauvegarder la fonctionnalité des routes nationales en tant que réseau.

2,2 milliards de francs devraient revenir à ce fonds d'urgence. Ce versement unique provient des provisions constituées par les usagers de la route pour le financement spécial du trafic routier, réserves qui atteignent aujourd'hui 3,8 milliards de francs. En fait, il s'agit du produit des impôts et taxes versés par le trafic motorisé privé qui, conformément à la Constitution fédérale, doit être affecté à des tâches en rapport avec la route (art. 86 al. 3 cst.). C'est une violation des règles les plus élémentaires de la bonne foi que de vouloir financer avec la majeure partie de cet argent des projets essentiellement ferroviaires (par ex., DML Zurich, chemin de fer du Glatttal, chemin de fer urbain de Zoug et St-Gall, mise sous tunnel de la Zentralbahn de Lucerne, MEVA ou CEVA).

En principe, la Fédération routière suisse est prête à participer à des solutions constructives pour le financement des infrastructures de transport dans les agglomérations. Toutefois, des investissements dans les transports publics ne répondent à la règle constitutionnelle citée ci-dessus que si ces projets contribuent effectivement à décharger les routes dans les agglomérations concernées. Aucune autre raison ne permet de passer outre au principe de la causalité. La Fédération routière suisse attend donc des nouvelles solutions de financement qu'elles mettent en place des mécanismes garantissant une utilisation équilibrée et conforme à la Constitution fédérale des ressources financières de la route pour des projets des transports publics.

La Fédération routière suisse FRS est l'organisation faitière de la branche automobile et du trafic routier privé de Suisse. Elle réunit une quarantaine d'associations de la branche automobile et routière ainsi que de nombreuses organisations d'usagers de la route et de moniteurs de conduite.

Berne, le 13 avril 2005